

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 20 octobre 2008**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE HUIT**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **14 octobre 2008**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI  
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -  
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - M. Bernard BETTO -  
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -  
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - M. Pascal GARCIA -  
Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND - M. Jean-  
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -  
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL - M. Henri BAILE -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI -  
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -  
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H10 à 21H00  
M. Gildas LAERON donne pouvoir à M. Farid DERBAL de 17H10 à 22H40  
M. Jacques THIAM donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H10 à 20H00

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

**DELIBERATION N° 1 - (A 025) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC** - Rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble pour l'exercice 2006/2007 (du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007).

Intervention(s): M. le Maire, M. NOCODIE, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, M. SAFAR.

M. le Maire lève la séance et donne la parole Monsieur Yves DELABY, Directeur de la Compagnie de Chauffage de l'Agglomération Grenobloise.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé.

Pour : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Ne prennent pas part au vote : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Contre : le reste.

**Le Conseil municipal décide :**

- En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble, pour l'exercice 2006/2007 (du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007).

**Délibération : Adoptée**

Contre : 5 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Ne prend pas part au vote : 1 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (M. SABRI) - Pour : le reste.

**DELIBERATION N° 2 - (A 026) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES** - Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2006/2007 (du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007).

**Le Conseil municipal décide :**

- conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2006/2007 (du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007) et en avoir débattu, de se prononcer favorablement sur ce rapport.

**Délibération : Adoptée**

Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

**DELIBERATION N° 3 - (A 027) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES** - SAEML Grenoble 2000 - Présentation du rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Intervention(s): Mme CRIFO, M. CHAMUSSY, Mme DELBOS CORFIELD, M. SAFAR, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble 2000 pour l'exercice 2007 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer favorablement sur ce rapport.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 PS (Mme FIORASO) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (A 028) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML SAGES  
- Présentation du rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY, M. BRON.

**Le Conseil municipal décide :**

**- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML SAGES pour l'exercice 2007 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer favorablement sur ce rapport.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Ne prend pas part au vote : 1 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (Mme DELBOS CORFIELD) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 5 - (A 029) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML  
Territoires 38 - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2007

Intervention(s): M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- conformément à l'article L. 1524 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Territoires 38 pour l'exercice 2007, de se prononcer favorablement sur ce rapport.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 6 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Institution du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de l'Esplanade.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, Mme BOILEAU.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'instituer un droit de préemption urbain renforcé, au titre de l'article L. 211-4 du Code de l'urbanisme, sur le périmètre Esplanade selon le plan joint,**

**- La ville de Grenoble procédera aux mesures de publicité prévues par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme : un affichage de la présente délibération en mairie pendant un mois ainsi qu'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 7 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - Institution du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du 30, 40 Galerie de l'Arlequin et des parkings silos.  
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, M. MOTTE.

**Le Conseil municipal décide :**

**- décide d'instituer un droit de préemption urbain renforcé, au titre de l'article L. 211-4 du Code de l'urbanisme, sur le périmètre du 30, 40 Galerie de l'Arlequin et des parkings silos,**

**- la ville de Grenoble procédera aux mesures de publicité prévues à l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, par l'affichage de la délibération en mairie pendant un mois, ainsi que par une mention dans deux journaux diffusés dans le département.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 8 - (A 007) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise d'acquérir une propriété sise 40 rue Blanche Monier et demande de portage.  
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de demander à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise d'acquérir une propriété sise 40 rue Blanche Monier, cadastrée AY 135, 136,137 pour un montant de 200 000 euros au titre du volet "renouvellement urbain";**

**- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur dudit établissement ;**

**- d'autoriser le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition, relatives à cette réserve foncière, ci-annexées.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre :9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 9 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un bien à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise sis au 39 route de Lyon et demande de portage.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de céder le bien sis 39 route de Lyon, AM 43, pour un montant de 108 000 euros à l'EPFL-RG ;**

**- de demander à l'EPFL-RG de porter ce bien et le classer en réserve foncière au titre du dispositif "renouvellement urbain" ;**

**- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise ;**

**- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions-type de portage et de mise à disposition si nécessaire, relatives à cette réserve foncière.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 10 - (A 014) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC EUROPOLE : Cession par la SCI CORNALINE au profit de la Ville de Grenoble d'un lot jouxtant la Maison de l'Autonomie et signature avec le Conseil général de l'Isère d'une convention d'occupation du domaine public.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la SCI Cornaline dans un ensemble immobilier cadastré section AI numéros 224, 225 et 270, le volume 2 constitué de :**

**- un volume 2A d'une fraction de base de 1 256 m<sup>2</sup>, située à l'altitude NGF 211.47 (au-dessus de l'étanchéité de la dalle du rez-de-chaussée) jusqu'à l'altitude NGF 217.99 correspondant à l'axe de la dalle du 1er étage (suivant plan joint),**

**- un volume 2B d'une fraction de base de 1 102 m<sup>2</sup>, à l'altitude NGF 217.99, correspondant à l'axe de la dalle du 1er étage, sans limitation de hauteur (suivant plan joint) ;**

**- d'autoriser M. le Maire à signer, avec le Conseil général de l'Isère, la convention d'occupation du domaine public pour le système de contrôle d'accès à la Maison de l'Autonomie, ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 11 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession par voie de publicité d'un logement sis 16 rue Paul Helbronner à Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de céder à Monsieur et Madame WAZIZI les lots numéros 436, 389 et 637 de l'état descriptif de division de l'immeuble sis 16 rue Helbronner, cadastré section ES numéro 13 et correspondant à un appartement au 7ème étage d'une superficie d'environ 81 m<sup>2</sup>, d'une cave en rez-de-chaussée et d'un emplacement de parking couvert ;**

**- de dire que le prix de cession est fixé à 125 000 €.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 12 - (A 002) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition par la Ville de deux boxes dans le silo 3 - Villeneuve.

**Le Conseil municipal décide :**

- de valider l'acquisition de deux garages dans le silo 3 appartenant à :
- Monsieur et Madame BICAÏS, propriétaires d'un box de 14 m<sup>2</sup>, pour un montant de 5.000 € ;
- Madame CLAUZEL et Monsieur GUYOT de la HARDROUYERE, propriétaires indivis d'un box de 21 m<sup>2</sup>, pour un montant de 10.000 €.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 13 - (A 030) - PROJET URBAIN - Presqu'île scientifique - Convention d'études avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun, le Conseil Général de l'Isère, Réseau Ferré de France et la ville de Grenoble pour la réalisation et le financement d'une étude de faisabilité du franchissement de voies ferrées.

Intervention(s): M. CHIRON, M. BERTRAND, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. BERTRAND. Celui-ci est repoussé.

Pour : 6 " Ecologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Contre : le reste

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention ci-annexée, relative à la réalisation et au financement d'une étude préliminaire de faisabilité du franchissement des voies ferrées au kilomètre 129,900 dans le prolongement de la rue des Martyrs, à confier à Réseau Ferré de France et à signer entre le Conseil général de l'Isère, le Syndicat Mixte des Transports en Commun, Réseau Ferré de France et la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 14 - (A 031) - PROJET URBAIN - Presqu'île scientifique - Convention d'études entre GRTgaz et la ville de Grenoble, relative au projet de modification d'installations de livraison de gaz naturel exploitées par GRTgaz.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, M. le Maire, M. CHIRON.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention ci-annexée, relative au projet de modification d'installations de livraison de gaz naturel exploitées par GRT gaz à signer entre GRTgaz, la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 15 - (A 019) - DEPLACEMENTS - Liaison RD15 - RD512 - Construction du pont de Chartreuse sur l'Isère - Avis du Conseil municipal sur le dossier d'enquête publique au titre de l'article L. 123-1 du Code de l'environnement, et sur le dossier d'autorisation au titre de l'article R. 214-1 du Code de l'environnement.

Intervention(s): M. CHIRON, M. BERTRAND.

Un amendement est présenté par M. CHIRON oralement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Le Conseil municipal décide :**

**- de donner un avis favorable aux dossiers d'enquête publique prévu à l'article L. 123-1 du Code de l'environnement et d'autorisation prévu à l'article R. 214-1 du Code de l'environnement visant à la reconstruction du pont définitif "Chartreuse" reliant la RD15 et la RD512 de part et d'autre de l'Isère et qui permettra aussi le réaménagement des quais de l'Isère.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (A 020) - ADMINISTRATION GENERALE - La PLATEFORME : fixation des tarifs de location de salles.

Intervention(s): Mme CADOUX, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. de LONGEVIALLE.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le tarif horaire de 50 euros et le tarif journée de 350 euros, pour la mise à disposition de la salle de conférence de la Plateforme, sauf pour les demandeurs qui organisent des expositions en partenariat avec la Plateforme.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 17 - (A 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Parking Hôtel de Ville - Protocoles transactionnels.

Intervention(s): M. PILAUD, M. KUNTZ, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec la société STREIFF, moyennant le versement par la Ville de Grenoble d'une indemnité d'un montant total de 33 000 € H.T. ;**

**- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec la société ASES moyennant le versement par la Ville de Grenoble d'une indemnité d'un montant total de 3 828 € H.T. ;**

**- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec la société CEGELEC moyennant le versement par la Ville de Grenoble d'une indemnité d'un montant total de 20 464 € H.T. ;**



- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec la société DEMATHIEU&BARD moyennant le versement par la Ville de Grenoble d'une indemnité d'un montant total de 21 352 € H.T. ;

- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec la société KARSANTI moyennant le versement par la Ville de Grenoble d'une indemnité d'un montant total de 9 427 € H.T. ;

- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec le maître d'œuvre représenté par son mandataire BOISSE-DERBESSE moyennant le versement par la Ville de Grenoble d'une indemnité d'un montant total de 150 000 € H.T. ;

- d'approuver les termes du protocole transactionnel permettant de mettre fin au litige avec TERRITOIRES 38 moyennant le versement par la Ville de Grenoble d'une indemnité d'un montant total de 50 000 € H.T. ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits protocoles ci-annexés à la présente délibération ;

- de s'acquitter des sommes dans les conditions définies par les protocoles transactionnels.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 18 - (B 001) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations neuves de logement social - Signature de conventions avec les bailleurs sociaux pour les opérations inscrites en programmation 2008.

Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU, Mme MONERY, M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions ci-jointes avec les bailleurs,

- de verser aux bailleurs sociaux (Grenoble Habitat, Pluralis, Scic Habitat Rhône Alpes et la Société Dauphinoise pour l'Habitat) les participations telles que définies ci-dessus pour les opérations de réalisation de logements sociaux ayant fait l'objet de la programmation 2008,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents relatifs à ces dossiers.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 19 - (B 003) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations d'acquisition-amélioration. Opération Lots Diffus réalisée par l'OPAC 38 (32, 40 et 74 quai Perrière, 3 rue de la Madeleine, 19 rue Raoul Blanchard, 7 rue de Bonne).

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention entre la Ville et l'OPAC 38 relative à l'opération d'acquisition-amélioration de lots diffus telle qu'énumérée ci-dessus

**- de verser à l'OPAC 38 une participation de 5.000 € par logement rénové, soit un total de 30.000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de logements sociaux telle qu'énumérée ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention - 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 20 - (B 008) - LOGEMENT - Renouvellement urbain Mistral/relogement. Convention de participation financière avec ACTIS.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de verser une participation de 18.800 euros à ACTIS, au titre d'un complément financier pour l'accompagnement du relogement Mistral ;**

**- d'approuver la convention de participation financière correspondante entre la ville de Grenoble et Actis et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 21 - (B 007) - LOGEMENT - Participation de la Ville à l'opération de logement social réalisée par la Société Dauphinoise pour l'Habitat, 49 cours de la Libération.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et la Société Dauphinoise pour l'Habitat et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**- de verser à la Société Dauphinoise pour l'Habitat la participation de 40.500 € à l'opération de réalisation de logements sociaux telle que présentée ci-avant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 22 - (B 009) - LOGEMENT - Expérimentation d'une aide de la Ville au développement d'une offre de logement social étudiant : soutien exceptionnel à l'opération Ilôt M - ZAC de Bonne - Grenoble Habitat.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le principe d'une aide exceptionnelle de 75.000 € à verser à la SAIEM Grenoble Habitat pour l'opération de réalisation de logement social étudiant telle que présentée ci-avant ;**

**- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et la SAIEM Grenoble Habitat et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 23 - (B 017) - LOGEMENT - Opérations d'acquisition-amélioration de logements diffus réalisées par la SAS "Un toit pour tous développement" aux 3 square Charles Michels, 30 cours de la Libération, 9 rue Marquian, 32 quai Perrière, 15 rue Montorge, 40 rue Claude Genin et 10 rue de Sault

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. MOTTE, Mme VUAILLAT.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la S.A.S. "Un toit pour tous développement" ladite convention et tous documents relatifs à ces dossiers ;
- de verser à la S.A.S. "Un toit pour tous développement" une participation pour les opérations de réalisation de logements sociaux telles qu'énumérées ci-dessus.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 24 - (B 014) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier 2009 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l' Association de GEstion des Centres de SAnté.

Intervention(s): M. VOIR, M. ROUX, Mme GIROD DE L'AIN, M. NOBLECOURT.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens du 18 décembre 2006 entre la ville de Grenoble et l' A.GE.C.SA. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ;
- de fixer la subvention de fonctionnement à l' A.GE.C.SA. pour l'année 2009 à 671.386 euros.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 25 - (B 010) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Subvention versée par l'Agence Nationale de la Recherche à la ville de Grenoble pour la réalisation du projet de recherche SAMPER (Système d'Acquisition et de Modélisation pour la Prédiction de l'Exposition Radioélectrique).

Intervention(s): M. VOIR, M. le Maire, Mme GIROD DE L'AIN.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes exposés dans l'accord de consortium pour le projet SAMPER, présenté en annexe de cette délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet accord au nom de la ville de Grenoble ;

**- d'autoriser la perception d'une subvention de 21.545 € proposée à la Ville par l' Agence Nationale de la Recherche pour la réalisation de ce projet.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (B 018) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants financiers aux conventions passées entre la ville de Grenoble et des associations du secteur Santé Solidarité.  
Intervention(s): M. DJELLAL, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers ci-annexés ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € au profit de l'AGECSA ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 4.000 € au profit de l'ODTI ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € au profit de Solidarité Femmes ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € au profit de la MJC Abbaye ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € au profit du Centre socio-culturel Mistral-Drac-Le Plateau ;**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 1.200 € au profit du Planning familial.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (B 020) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3 et 6.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ci-annexée, relative au programme de prévention et de prise en compte de la souffrance psychique sur les secteurs 3 et 6, et au versement d'une participation de 9.900 euros par le CCAS à la Ville ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 28 - (B 015) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008.  
Intervention(s): M. MOTTE, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. MOTTE. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
---

**Le Conseil municipal décide :**

- de soutenir l'action des associations précédemment nommées et de leur accorder la subvention suivante :**
- MJC Abbaye pour un montant total de 6.000 €**  
**Le Plateau pour un montant de 3.000 €**  
**Solidarité Femmes pour un montant de 3.000 € ;**

- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (B 019) - ACTION SOCIALE - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations "Les Restaurants et relais du coeur de l'Isère", "Point d'eau" et "Entraide familiale".

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions passées entre la ville de Grenoble et les associations "les Restaurants et relais du coeur de l'Isère", "Point d'eau" et "Entraide familiale" ci-annexées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 28.000 € au profit des Restaurants et relais du coeur de l'Isère ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 34.000 € au profit de l'association d'Entraide familiale ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 37.000 € au profit de l'association de Point d'eau.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (B 004) - PREVENTION SECURITE - Convention générale relative au soutien de la ville de Grenoble à l'Association pour la Gestion des Initiatives Locales (AGIL) dans le cadre de la mise en place d'une action sociale spécialisée.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, entre la ville de Grenoble et l'Association pour la Gestion des Initiatives Locales (AGIL) ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 47.361 € à ladite association ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble- Approbation du projet d'établissement sur la période 2008-2013.  
Intervention(s): Mme BARACETTI.

**Le Conseil municipal décide :**

- D'approuver le projet d'établissement du conservatoire de Grenoble annexé à la présente délibération pour la période 2008 - 2013.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 32 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition d'un local mutualisé, sis 7 Bis rue Hauquelin à l'association Compagnie théâtrale MUH.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux, sis 7 bis rue Hauquelin, à l'association Compagnie théâtrale MUH ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de locaux sis 62 rue Ampère à la Compagnie Sud Est Théâtre.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux, 62 rue Ampère, à l'association Sud-Est théâtre ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 34 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Evolution de la commission de billetterie.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'autoriser cette hausse de commission de billetterie.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Gratuité des entrées à l'Orangerie pour l'exposition "Paysages et peuples du Sahara".

**Le Conseil municipal décide :**

- **l'exonération des droits d'entrée pour l'exposition "Paysages et peuples du Sahara" présentée par le Muséum d'histoire naturelle dans la salle de l'Orangerie pendant toute sa durée du 1er novembre 2008 au 4 janvier 2009.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 36 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Ancien Musée de peinture à l'association Ex Libris Dauphiné pour l'organisation du 17ème salon du livre de régionalisme alpin.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien Musée de peinture (bibliothèque, salle Matisse) à l'association Ex Libris Dauphiné pour**

**l'organisation du 17ème Salon du livre de régionalisme alpin dont le thème cette année est "La Résistance dans les Alpes". Le tarif d'entrée est fixé à 3 euros par visiteur.**

**- de mettre gratuitement à la disposition de l'Association Ex Libris Dauphiné les locaux de l'Ancien Musée de peinture du 21 au 23 novembre 2008.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 37 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - modification du plan de financement de la numérisation de certaines collections de la Bibliothèque Municipale dans le cadre du programme national du Ministère de la Culture et de la Communication.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme BARACETTI, M. le Maire.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à Monsieur du CHAFFAUT, Directeur Général des Services.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le plan de financement modifié ci-joint.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 38 - (C 010) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 39 - (C 002) - SPORT - Opération "Samedis du jogging" avec l'association GUC Athlétisme : convention de partenariat pour la mise en place du projet.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association GUC Athlétisme pour l'organisation de l'opération "Samedis du jogging" sur la période allant d'octobre 2008 à juillet 2009,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le GUC Athlétisme.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 40 - (C 003) - SPORT - Opération "Initiation Biathlon" avec le GUC Grenoble Ski et le Club de Tir Grenoblois : convention de partenariat pour la mise en place du projet.

**Le Conseil municipal décide :**

- de reconduire l'opération "Initiation biathlon" en direction des jeunes de 10 à 16 ans, pour la période allant de novembre 2008 à avril 2009,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble, le GUC Grenoble Ski et le Club de Tir Grenoblois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble, le GUC Grenoble Ski et le Club de Tir Grenoblois.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 41 - (C 025) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2009 - SASP Grenoble Métropole Hockey 38 (GMH 38).

**Le Conseil municipal décide :**

- que devrait être affectée à la SASP Grenoble Métropole Hockey 38, sur crédits budgétaires 2009 et au titre de la saison 2008-2009, une première subvention d'un montant égal à 80 % du montant de la subvention 2008, soit 256 000 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 42 - (D 011) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'exercice 2007.  
Intervention(s): M. LACHCAR, M. CHAMUSSY, M. PILAUD.

<p>Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé. Pour : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Ne prennent pas part au vote : 6 " Écologie &amp; Solidarité - Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs " - Contre : le reste.</p>
--

**Le Conseil municipal décide :**

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO, pour l'exercice 2007.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**



DELIBERATION N° 43 - (D 010) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Amélioration et exploitation des biens de Grenoble et de l'agglomération (ALPEXPO) - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

**- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML ALPEXPO pour l'exercice 2007 et en avoir débattu, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer favorablement sur ce rapport.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 44 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Financement de l'opération de requalification de la zone d'activités des Peupliers et convention relative à la participation de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation financière de la Métro, pour un montant de 535.276 €, pour la requalification de la zone d'activités des Peupliers.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 45 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Pépinières d'entreprises sur l'agglomération grenobloise : projets concernant Grenoble Sud et convention d'objectifs relative à l'animation des pépinières.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les projets de création de pépinières d'entreprises à vocation généraliste dans les quartiers sud de Grenoble, d'une part, la pépinière le Polynome, en gestion directe par la Ville de Grenoble, sur le site de la zone franche urbaine Villeneuve- Village Olympique ; d'autre part, la pépinière "la Pousada" gérée pas l'association "la Pousada" sur le site de l'espace Vaucanson dans le quartier Mistral ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs relative à l'animation partenariale des pépinières de l'agglomération grenobloise.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 46 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant à la convention 2008 entre la ville de Grenoble et l'association Métro Création d'Activités Economiques (MCAE).

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint,  
- d'accorder à l'association MCAE (Métro Création d'Activités Economiques) une subvention de 3 000 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 47 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la ville de Grenoble au Salon de l'Immobilier d'entreprise SIMI 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- de contribuer à hauteur de 10.000 € au financement de la participation au SIMI 2008, avec une contribution de la SEM Grenoble 2000, à hauteur de 5.000 €, versée au budget principal de la ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole, les villes de St Martin d'Hères, Fontaine et Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 48 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Engagement de la ville de Grenoble pour les subventions d'équipement du FISAC Tram 3.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'engagement de la ville de Grenoble à poursuivre le programme FISAC Tram 3 (tranche 2) sur l'action "aide à l'investissement" en favorisant l'aide pour le financement des travaux d'embellissement, de sécurisation des locaux et de mise en accessibilité,
- d'allouer la somme de 50 000 Euros aux commerçants sollicitant une aide à ce titre, à condition qu'ils y soient éligibles.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 49 - (D 004) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Financement de projets d'innovation - Protein eXpert/PX Pharma.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention cadre ainsi que la convention d'application avec Protein eXpert/PX Pharma ;
- d'attribuer à Protein eXpert/PX Pharma une subvention d'équipement de 140.000 Euros en moyenne par an sur 3 ans, l'article 6 de la convention d'application prévoyant les modalités de ce versement.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 50 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Financement de projets d'innovation - Tracedge.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention cadre ainsi que la convention d'application avec Tracedge ;

**- d'attribuer à Tracedge une subvention d'équipement d'un montant total de 110.246,50 Euros en moyenne par an sur 2 ans, les modalités du versement sont prévues à l'article 6 de la convention d'application.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 51 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Financement de projets d'innovation - Genezis.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention cadre ainsi que la convention d'application avec Genezis,**

**- d'attribuer à Genezis une subvention d'équipement d'un montant de 50 464 Euros sur 2 ans, les modalités du versement sont prévues à l'article 6 de la convention d'application.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 52 - (E 006) - FINANCES - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Grenoble au cours des exercices 2001 et suivants.

Intervention(s): Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur SAFAR, Premier Adjoint.  
M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. CHIRON, M. SIEBERT.

**Le Conseil municipal décide :**

**- Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Rhône-Alpes ainsi que les réponses écrites du Maire ont été transmis aux membres du Conseil municipal ;**

**- Ce rapport a fait l'objet d'un débat en séance.**

DELIBERATION N° 53 - (E 010) - FINANCES - Décision modificative n° 2 - Budget Principal

Intervention(s): Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

M. SAFAR, M. SABRI.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget Principal qui s'équilibre :**

**en fonctionnement à 1 660 782,26 €**

**en investissement à -31 353,62 €**

**- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 000 € du Budget Principal au Budget Annexe Abattoir**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 54 - (E 013) - FINANCES - Décision modificative n° 3 - Budget annexe  
Activités Economiques  
Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 3 du Budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à :**

**en fonctionnement à 205 350 €**

**en investissement à 0 €**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 55 - (E 011) - FINANCES - Décision modificative n° 2 - Budget annexe  
Stationnement  
Intervention(s): M. SABRI

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget annexe Stationnement qui s'équilibre à :**

**en fonctionnement à 89 164 €**

**en investissement à 0 €**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 56 - (E 020) - FINANCES - Décision modificative n° 2 - Budget annexe  
Parkings en Régie

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget annexe Parkings en Régie qui s'équilibre à :**

**en fonctionnement à 2 715,19 €**

**en investissement à 0 €**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 57 - (E 015) - FINANCES - Décision modificative n° 2 - Budget annexe Locaux Culturels

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à :**

**en fonctionnement à 2 395 763,82 €  
en investissement à 0 €**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 58 - (E 016) - FINANCES - Décision modificative n° 2 - Budget annexe Abattoir

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget annexe Abattoir qui s'équilibre à :**

**en fonctionnement à -368 145,89 €  
en investissement à -122 591,61 €**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 59 - (E 035) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Cuisine Centrale

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n° 1 du Budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à :**

**en fonctionnement à 0 €  
en investissement à 0 €**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 60 - (E 021) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. le Maire, Mme DELBOS CORFIELD, M. CHAMUSSY.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
---

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**COMITE D'ETABLISSEMENT STMICROELECTRONICS :**

**Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

**AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTES :**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

**PARALYSEES DE FRANCE ASS APF :**

**Ne prend pas part au vote : 1 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs  
" (Mme GIROD DE L'AIN) - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR expose,**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 6 Octobre 2008 , |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 7 Octobre 2008 , |
| - Solidarité   | 8 Octobre 2008 , |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines               | 8 Octobre 2008 , |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 9 Octobre 2008 , |

**En conséquence, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

CITOYEN EN HERBE	2 500,00
OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES	570,00
AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	2 000,00
ASS POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	3 000,00
BANDE EN MARGE (LA)	1 500,00
COMPAGNIE ADELANTE	3 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	3 500,00
HISTOIRES DE...	3 000,00
KAYOC PRODUCTION	2 000,00
MUSTRADEM DEDALE - MUSIQUES TRADITIONNELLES DE DEMAIN	2 000,00
TEMPS RELATIF - ENSEMBLE VOCAL	5 000,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	1 500,00
FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS ALPINS & MONTAGNE (FFCAM)	2 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	2 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	1 500,00
GRENOBLE JUDO 38	9 300,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 500,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	1 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	20 000,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	1 000,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	1 000,00

**COMMISSION Solidarité**

AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	3 000,00
HAND'AMITIE MEYLAN	300,00
LE PLATEAU	1 000,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	1 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 500,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L' ECOLE	1 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	4 000,00
PARALYSES DE FRANCE ASS APF	16 200,00
PLANNING FAMILIAL (MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE )	1 200,00
SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	1 000,00
VIVRE AUTONOME	10 000,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	340,00
ALFRED'S/LIBRE & FAM. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	1 100,00
ALMO (ASSOC. DES LOCATAIRES DE MALHERBE OLYMPIQUE)	450,00
AUX FILS DU TEMPS	2 500,00
CERCLE BERNARD LAZARE	1 840,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	1 000,00
CINE-VILLENEUVE	3 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE MISTRAL	2 500,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS	300,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	4 000,00
FEMMES SDF	100,00



FOODFIRST INFORMATION & ACTION NETWORK FRANCE - FIAN	1 500,00
LE PLATEAU	3 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	2 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	6 000,00
PEUPLADE DEVELOPPEMENT	12 000,00
REPERAGES ASS.	2 000,00
RETRAITES ET INVALIDES ALGERIENS DE L'ISERE (ARAI)	1 000,00
SOS RACISME GRENOBLE	1 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES	3 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
UNION DES HABITANTS GRENOBLE CAPUCHE & GRANDS BOULEVARDS	400,00
UNIS-CITE RHONE ALPES	5 000,00
ACCUEIL DES SDF	4 000,00
ADMR - AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL ST NAZAIRE LES EYMES	2 000,00
ANCIENS DES COMITES D'ETABLISSEMENTS DE L'ISERE - ADACI	400,00
CENTRE DE PREVENTION DES ALPES	3 800,00
CLUB NINON VALLIN	500,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	6 000,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS GRENOBLE ISERE	6 800,00
ENTRAIDE FAMILIALE - Association	34 000,00
LA PASSERELLE	2 000,00
LES MENESTRELS	6 300,00
LEV TOV	400,00
MILENA	688,00
PIROUETTE	5 000,00
POINT D'EAU	37 400,00
RESIDENTS DES ALPINS	400,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	28 000,00
SAINT PAUL SANS FRONTIERES - LES CHEMINS DE DAMAS	22 500,00
SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	3 000,00

**COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable**

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	8 000,00
-------------------------------------	----------

**COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.**

ANACR ISERE- ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE	500,00
ANCIENS DES MAQUIS DU GRESIVAUDAN - ASS NATIONALE/ANAMG	100,00
ANCIENS DESCENDANTS & AMIS DU MAQUIS DE L'OISANS & SECTEUR 1	200,00
CLUB DE LA PRESSE ET DES MEDIAS DE GRENOBLE ET DE L'ISERE	1 000,00
MEMORIAL DE LA SHOAH	10 000,00
RESISTANCE UNIE DE L'ISERE	350,00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC - UNCAFN)	100,00

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

AHESG -ASSOC. HUMANITAIRE DES ETUDIANTS EN SANTE DE GRENOBLE	600,00
CERCLE DES ELEVES DE L'INP GRENOBLE	1 500,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	5 000,00
CRATERRE (CENTRE INTERNATIONAL DE LA CONSTRUCTION EN TERRE)	5 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	4 000,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	3 500,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	1 500,00
ALPESOLIDAIRES	5 600,00
ARTISANS DU MONDE	3 200,00
COLLECTIF DES ASSOC. DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-ALPES/CADR	3 000,00
COMITE D'ETABLISSEMENT STMICROELECTRONICS	3 000,00
ENTR ARTS	5 000,00
GROUPEMENT ENTREPRISES ISERE	15 000,00
INRIA - INSTITUT NATIONAL RECHERCHE INFORMATIQUE ET AUTOMAT	500,00
L'ATELIER S.I.I.S.(ATELIER SOUS-TRAITANCE INDUSTRIE & INSERT)	3 000,00
MCAE - METRO CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES	3 000,00
NANGADEF	2 000,00
NOUVELLE PLANETE	1 200,00
PRO'ACTIF, UNE ENTREPRISE ENTRE DEUX ENTREPRISES	3 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	4 000,00
VIEILLES RUES DES HALLES	5 200,00
FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	21 350,00
TOTAL ARTICLE	455 188,00

Article :6745 (chapitre 67)

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

HADRA	3 944,04
MUSEE DE L'ANCIEN EVECHE	690,53
SOLEIL ROUGE, DES CLOWNS A L'HOPITAL	1 273,74
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	2 133,32
GUC JCD (JUDO CLUB DAUPHINE)	452,03
SPIRIDON CLUB DAUPHINOIS	678,34

**COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable**

ADTC - ASS.PR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	463,84
GRENOBLE ALPES METROPOLE / METRO	1 260,80

**COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.**

COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM - CCFD ISERE -	1 500,00
CONSISTORIALE JUIVE DE GRENOBLE	311,66

**COMMISSION Solidarité**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	377,02
<b>TOTAL ARTICLE</b>	<b>13 085,32</b>

Article :6748 (chapitre 67)

**COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable**

ECHOPPE	2 000,00
<b>TOTAL ARTICLE</b>	<b>2 000,00</b>

**TOTAL BUDGET 470 273,32**

## RECTIFICATIF

### CHAPITRE 65 - NATURE 6574

C. M. du 28 avril 2008

Il a été affecté une subvention de 706,56 €  
à l'association **PARALYSES DE FRANCE ASS APF**

Il a été affecté une subvention de 437,06 €  
à l'association **CCAS DE GRENOBLE**

S'agissant d'une gratuité, la nature comptable 6574 est incorrecte.  
**Il convient de les réimputer sur le CHAPITRE 67 - NATURE 6745**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Votes séparés :

COMITE D'ETABLISSEMENT

STMICROELECTRONICS :

Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs  
Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE  
SANTES :

Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité  
Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

PARALYSEES DE FRANCE ASS APF :

Ne prend pas part au vote : 1 " Écologie & Solidarité -  
Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (Mme  
GIROD DE L'AIN) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint (e) délégué (e)  
M. Jérôme SAFAR

Affichée le :

**24 OCT. 2008**

DELIBERATION N° 61 - (E 024) - FINANCES - Garantie d'emprunt - Emprunt à souscrire par l'association Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Isère (C.I.D.F.F.) pour reconstitution des fonds propres.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme BOILEAU.

**Le Conseil municipal décide :**

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué, que le C.I.D.F.F. se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, selon les conditions décrites ci-dessus.

Cette garantie est accordée pour la somme de 30.000 euros, représentant 50 % de l'emprunt.

- qu'au cas où le C.I.D.F.F., pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec le C.I.D.F.F. une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 62 - (E 009) - FINANCES - Admission en non valeur de produits irrécouvrables des années antérieures

Intervention(s): M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier principal pour un montant de 319 263,91 €.

- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 63 - (E 039) - TARIFS - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'instituer la taxe sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2009,

- de fixer comme tarifs de référence les tarifs maximaux légaux de la taxe sur la publicité extérieure, tels qu'ils sont prévus à l'article L. 2333-10 du code général des collectivités territoriales, soit :

- pour les supports non numériques :
  - 15,00 €/m<sup>2</sup>/an en 2009
  - 16,25 €/m<sup>2</sup>/an en 2010
  - 17,50 €/m<sup>2</sup>/an en 2011
  - 18,75 €/m<sup>2</sup>/an en 2012
  - 20,00 €/m<sup>2</sup>/an en 2013
  - à compter du 1er janvier 2014 ces tarifs sont indexés

- pour les supports numériques :
  - 3 fois les tarifs indiqués ci-avant

- d'exonérer totalement de la taxe sur la publicité extérieure les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain ou dépendant de concessions ou contrats municipaux d'affichage.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 64 - (E 040) - FINANCES - Cinéma le Méliès - Projet de réimplantation et d'agrandissement sur le site de la caserne de Bonne. Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

Intervention(s): M. MOTTE, Mme BARACETTI, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du ministère de l'intérieur une subvention de 17 000 € pour le projet de réimplantation et d'agrandissement du Cinéma le Méliès.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 65 - (E 038) - ADMINISTRATION GENERALE - Construction de l'Ecole Lucie AUBRAC. Pénalités de retard appliquées aux marchés de travaux.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'appliquer les pénalités de retard selon la répartition suivante :

- à l'entreprise LEON GROSSE, titulaire du lot n°1 gros œuvre, un retard de 15 jours
- à l'entreprise METALLERIE DU FOREZ, titulaire du lot n°4 menuiseries extérieures métalliques, un retard de 37 jours.
- à l'entreprise M2P, titulaire du lot n°5, menuiseries extérieures bois, un retard de 20 jours.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 66 - (E 019) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer.

Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY.

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 08A568, 08A547, 08A506, 08A507, 08A508, 08A509, 08A570, 08A591, 08A592, 08A593, 08A298, 08A299, 08A300, 08A446.**

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**B - BATIMENT "ex. BOWLING" - TRAVAUX DE REHABILITATION DU PROPRIETAIRE (marchés 08A506, 08A507, 08A508, 08A509) :**

**Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

**B - GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE ET LE CCAS ACHAT DE LICENCES LOGICIELLES POUR LES POSTES CLIENTS ET SERVEURS (marchés 08A591, 08A592 et 08A593) :**

**Contre : 6 "Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 67 - (E 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 07A234, 08A136, 07A517, 08A187, 08T387, 07A579, 07A582, 06A465, 02A359.**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 68 - (E 014) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Remise de la Légion d'Honneur à Mme Sylvie BURGAT, Directrice des Biennales de Lyon**

**- le 6 septembre 2008 à Lyon - Mme E. BARACETTI**

**Intervention à la Journée des Gouvernements locaux organisée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe**

**- du 8 au 10 septembre 2008 à Vienne (Autriche) - M. E. GRASSET**

**2ème réunion de la commission politique de la ville et de l'habitat de l'AMGVF**

**- les 10 et 11 septembre 2008 à Paris - Mme M. VUAILLAT**

**Conférence des villes organisée par l'AMGVF**

**- le 11 septembre 2008 à Paris - Mme B. DOUTRIAUX**

**Conférence des Présidents des I.A.E. (Institut d'Administration des Entreprises)**

**- les 11 et 12 septembre 2008 à Lille - Mme G. FIORASO**

**Visite d'échange avec la ville et l'agglomération nantaise sur les thèmes du logement et de l'habitat**

- le 12 septembre 2008 à Nantes - Mme M. VUAILLAT

**Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (U.N.C.C.A.S)**

- le 12 septembre 2008 à Paris - M. O. NOBLECOURT

**Participation à la remise des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite à J.L. MEDINA (Président du CRIF)**

- le 12 septembre 2008 à Paris - M. J. SAFAR

**Conférence en "Hommage à Raymond BARRE"**

- le 17 septembre 2008 à Lyon - M. A. DJELLAL

**Comité de direction de la Coalition Européenne des Villes Contre le Racisme**

- le 18 septembre 2008 à Bologne (Italie) - Mme L. EL HADDAD

**Réunion du "Groupement Régional Santé Publique"**

- le 22 septembre 2008 à Lyon - M. P. VOIR

**Intervention dans le cadre de la Biennale de la Danse**

- le 24 septembre 2008 à Lyon - Mme E. BARACETTI

**IIIème Conférence du Réseau des collectivités locales européennes pour la Paix au Proche-Orient (COEPPPO)**

- du 25 au 27 septembre 2008 à Venise (Italie) - Mrs J.M. DETROYAT et J. SAFAR

**Présentation des nouvelles rubriques de LECTURA**

- le 26 septembre 2008 à Charbonnières - Mme E. BARACETTI

**Table ronde Franco-Polonaise sur le "Développement urbain et aménagement du territoire"**

- du 1 au 4 octobre 2008 à Varsovie (Pologne) - Mrs. Ph. de LONGEVIALLE et B. BETTO

**Assemblée Générale de l'Union nationale des Missions locales (UNML)**

- les 6 et 7 octobre 2008 à Paris - M. A. DJELLAL

**Assemblée Générale de la Mutuelle des Elus Locaux (MUDEL)**

- le 7 octobre 2008 à Paris - M. J. CHIRON

**Conférence "Ecomagination for the cities of the future" sur le thème : les défis rencontrés par les villes dans l'avenir et les grands projets urbains de Grenoble**

- le 7 octobre 2008 à Bruxelles - M. B. BETTO

**Colloque "Revue Générale des Politiques publiques" au Conseil Economique et Social**

- le 10 octobre 2008 à Paris - M. Ph. de LONGEVIALLE

**Sommet de Lausanne**

- le 11 octobre 2008 à Lausanne (Suisse) - M. S. SIEBERT

**Réunion de la Commission Education de l'AMGVF**

- le 15 octobre 2008 à Paris - M. P. BRON



**Forum "Réduction de vulnérabilité des bâtiments existants en zone de risque sismique"  
- le 21 octobre 2008 à Tarbes - M. Ph. de LONGEVIALLE**

**Colloque sur l'accessibilité dans les villes  
- le 23 octobre 2008 à Paris - M. S. GEMMANI**

**Assemblée générale de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES)  
- le 25 octobre 2008 à Toulouse - Mme S. DRULHON**

**Journées Européennes de l'Accessibilité  
- du 30 octobre au 2 novembre 2008 à Paris - M. S. GEMMANI**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 69 - (E 033) - INTERCOMMUNALITE - Représentation des communes au Conseil de communauté Grenoble-Alpes-Métropole - modification de l'article 9 des statuts.  
Intervention(s): M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la modification de l'article 9 des statuts de Grenoble - Alpes Métropole qui favorise une représentation plus équilibrée de la ville de Grenoble au sein du conseil de communauté.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 " Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 70 - (E 034) - CONTROLE DE GESTION EXTERNE - Abattoirs - Autorisation de signature du procès verbal de mise à disposition des biens et équipements de l'abattoir du Fontanil-Cornillon. Annule et remplace l'autorisation prise par la délibération n° 25-E013 du 17 décembre 2007.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'annuler et de remplacer la délibération n°25-E013 du Conseil Municipal du 17 décembre 2007,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'organisation et à l'exploitation du service public de l'abattoir du Fontanil-Cornillon précisant les modalités techniques, juridiques et financières du transfert de la compétence de la Ville de Grenoble au Syndicat Mixte Alpes Abattage à la date du 15 février 2008.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 71 - (E 003) - STATIONNEMENT - Avenant n°16 au contrat de délégation de service public de concession et d'affermage des parcs de stationnement en date du 16 novembre 1992.  
Intervention(s): Mme DELBOS CORFIELD.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de l'avenant N°16 à la convention de délégation de service public de concession et d'affermage des parcs de stationnement rendue exécutoire le 16 novembre 1992 conclue entre la Ville de Grenoble et la Société VINCI PARK CGST ci-annexé, avec prise d'effet le jour de sa notification au délégataire ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 72 - (E 036) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention avec le Fonds d'Insertion pour le Personnel Handicapé de la Fonction Publique.  
Intervention(s): Mme SALAT.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention entre le Fonds d'Insertion pour le Personnel Handicapé de la Fonction Publique et la Ville de Grenoble ;**

**- d'autoriser Madame SALAT à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 73 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remboursement des frais de missions à l'étranger.  
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de prendre en charge, à compter du 1er novembre 2008 et pour une durée d'un an, sur la base des frais réels et sur production de justificatifs, les frais de déplacements à l'étranger :**

**. des élus et du personnel municipal dans le cadre de la préparation de la candidature de la Ville de Grenoble aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018 ;**

**. des élus et du personnel municipal amenés à se déplacer à la demande du service Relations Internationales et sous son contrôle, dans le cadre de jumelage, de coopération décentralisée ou autres déplacements internationaux, dans le cas où, exceptionnellement, les frais engagés par l'agent sont supérieurs aux forfaits réglementaires.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 74 - (E 017) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modification du tableau annexé à la délibération du 30 Octobre 1958 fixant la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement

**Le Conseil municipal décide :**

**- l'inscription sur la liste des logements de fonctions concédés par utilité de service à compter du 1er novembre 2008 de l'emploi de directeur général des services techniques ;  
que cette concession aura lieu moyennant une redevance de 50 % de la valeur locative de la taxe d'habitation telle que fixée par les services fiscaux, chauffage et fluides étant à la charge de l'occupant**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 75 - (G 001) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Association des Centres de Loisirs de Grenoble (ACL) - Modifications.  
Intervention(s): M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de désigner 3 représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de cette association :**

**Monsieur Morad BACHIR CHERIF  
Monsieur Paul BRON  
Madame Bernadette CADOUX**

**- de désigner 3 représentants de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de cette association :**

**Monsieur Morad BACHIR CHERIF  
Monsieur Paul BRON  
Madame Bernadette CADOUX**

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs, Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 76 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : commissions externes (syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise).  
Intervention(s): M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- de désigner :**

**1.COMMISSION VIE DU RESEAU**

**Commission**

**1 - titulaire**

**Monsieur Alain PILAUD**

**1 - suppléant**

**Monsieur Pascal GARCIA**

## 2.COMMISSION DEVELOPPEMENT DU RESEAU

### Commission

1 - titulaire

Monsieur Jacques **CHIRON**

1 – suppléant

Monsieur Philippe de **LONGEVIALLE**

## 3.COMMISSION FINANCES

### Commission

1 - titulaire

Madame Christine **CRIFO**

1 - suppléant

Monsieur Bernard **BETTO**

### Délibération : Adoptée

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 77 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de diverses organismes : Ecole d'Art de Grenoble.  
Intervention(s): M. SAFAR.

### Le Conseil municipal décide :

**- de désigner Madame Eliane BARACETTI représentante de la ville de Grenoble en qualité de titulaire au sein de cet organisme.**

**- de désigner Madame Hakima NECIB représentante de la ville de Grenoble en qualité de titulaire au sein de cet organisme.**

**- de désigner Monsieur Hervé STORNY représentant de la ville de Grenoble en qualité de titulaire au sein de cet organisme.**

### Délibération : Adoptée

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 78 - (G 005) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Université STENDHAL - Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.  
Intervention(s): M. SAFAR.

### Le Conseil municipal décide :

**- de désigner Madame Eliane BARACETTI représentante titulaire de la ville de Grenoble au sein du Conseil des études et de la vie universitaire de l'Université STENDHAL.**

**- de désigner Madame Eléonore PERRIER représentante suppléante de la ville de Grenoble au sein du Conseil des études et de la vie universitaire de l'Université STENDHAL.**

### Délibération : Adoptée

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 79 - (G 002) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

**Le groupe Opposition Municipale (Majorité Présidentielle – Société Civile) quitte la salle.**

**VŒUX :**

- VOEU - Vœu présenté par M. Gilles KUNTZ, pour le groupe Ecologie & Solidarité EluEs Verts, ADES, Alternatifs et M. Abderrahmane DJELLAL au nom de la majorité municipale, pour l'amélioration du service public postal.

**Vœu : Adopté**

- VOEU - Vœu relatif au budget des Collectivités Locales, présenté par le Groupe Communiste.

**Vœu : Adopté**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<b>I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE</b>				
	<b>FOURNITURES</b>			
N°08F366 signé le 03/09/2008		<b>RODIER EPI</b> 38360 SASSENAGE	Achat de vêtement de dessus. Lot 1 – Gilet matelassé type reporter.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum annuel</b> 8 000 € HT <b>Montant minimum annuel</b> 1 000 € HT
N°08F556 signé le 08/10/2008		<b>BLACHERE</b> <b>ILLUMINATION SAS</b> 84400 APT	Acquisitions de motifs, accessoires et matériels divers pour les illuminations de fin d'année. Lot 1 – Projet d'illuminations avec fourniture de matériel pour le Site de la Rue Lakanal.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel 10 000 € HT / an Montant minimum annuel 2 500 € HT / an
N°08F557 signé le 08/10/2008		<b>BLACHERE</b> <b>ILLUMINATION SAS</b> 84400 APT	Acquisitions de motifs, accessoires et matériels divers pour les illuminations de fin d'année. Lot 2 – Projet d'illuminations avec fourniture de matériel pour le Site de la Rue Thiers.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel 10 000 € HT / an Montant minimum annuel 2 500 € HT / an

<p>N°08F558 signé le 07/10/2008</p>		<p><b>OCI</b> <b>13200 ARLES</b></p>	<p>Acquisitions de motifs, accessoires et matériels divers pour les illuminations de fin d'année. Lot 3 – Projet d'illuminations avec fourniture de matériel pour le Site des Rues de Sault, de la Poste et Saint Jacques.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum annuel</b> 25 000 € HT /an <b>Montant minimum annuel</b> 6 000 € HT / an</p>
<p>N°08F561 signé le 08/10/2008</p>		<p><b>BLACHERE</b> <b>ILLUMINATION SAS</b> <b>84400 APT</b></p>	<p>Acquisitions de motifs, accessoires et matériels divers pour les illuminations de fin d'année. Lot 6 – Acquisition de lampes pour la maintenance des installations existantes.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum annuel</b> 8 000 € HT /an <b>Montant minimum annuel</b> 2 000 € HT / an</p>
<p>N°08F367 signé le 02/09/2008</p>		<p><b>ENTREPRISE S.M.G.</b> <b>38432 ECHIROLLES</b></p>	<p>Achat de vêtement de dessus. Lot 2 – Parkas de travail.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum annuel</b> 8 000 € HT <b>Montant minimum annuel</b> 1 000 € HT</p>
<p>N°08F368 signé le 03/09/2008</p>		<p><b>RODIER EPI</b> <b>38360 SASSENAGE</b></p>	<p>Achat de vêtement de dessus. Lot 3 – Pulls, gilets et bonnets polaires.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum annuel</b> 13 000 € HT <b>Montant minimum annuel</b> 2 000 € HT</p>

<p>N°08F369 signé le 03/09/2008</p>		<p><b>RODIER EPI</b> <b>38360 SASSENAGE</b></p>	<p>Achat de vêtements de dessus. Lot 4 – Ensemble de pluie classiques.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum annuel</b> 2 000 € HT <b>Montant minimum annuel</b> 500 € HT</p>
<p>N°08F371 signé le 02/10/2008</p>		<p><b>DUPONT BEAUDEUX</b> <b>59112 ANNOEULLIN</b></p>	<p>Achat de vêtements de travail. Lot 2 – Pantalons et blousons Haute visibilité.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum annuel</b> 8 500 € HT <b>Montant minimum annuel</b> 3 000 € HT</p>
<p>N°08F372 signé le 02/09/2008</p>		<p><b>DUPONT BEAUDEUX</b> <b>59112 ANNOEULLIN</b></p>	<p>Achat de vêtements de travail. Lot 3 – Vêtements de travail classiques.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum annuel</b> 15 500 € HT <b>Montant minimum annuel</b> 7 000 € HT</p>



<p>N°08F373 signé le 02/09/2008</p>		<p><b>LE TABLIER ROI</b> <b>38000 GRENOBLE</b></p>	<p>Achat de vêtements de travail. Lot 4 – Pantalons jeans.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum de</b> 6 500 € HT <b>Montant minimum de</b> 2 000 € HT</p>
<p>N°08F551 signé le 03/09/2008</p>		<p><b>PÉPINIÈRES CHOLAT</b> <b>73000 CHAMBERY</b></p>	<p>Achat d'arbres et arbustes (dont rosiers) vivaces. Lot 1 – Arbustes et petits conifères.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum</b> 38 000 € HT / an <b>Montant minimum</b> 1 000 € HT/ an</p>
<p>N°08F552 signé le 04/09/2008</p>		<p><b>S.A. PLANDANJOU</b> <b>49136 LES PONTS DE CÉ</b></p>	<p>Achat d'arbres et arbustes (dont rosiers) vivaces. Lot 2 – Rosiers.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum</b> 4 000 € HT / an <b>Montant minimum</b> 500 € HT/ an</p>

<p>N°08F553 signé le 03/09/2008</p>		<p><b>PÉPINIÈRES CHOLAT</b> 73000 CHAMBERY</p>	<p>Achat d'arbres et arbustes (dont rosiers) vivaces. Lot 3 – Arbres et conifères petit et moyen développement.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum</b> 20 000 € HT / an <b>Montant minimum</b> 1 000 € HT / an</p>
<p>N°08F554 signé le 11/09/2008</p>		<p><b>PÉPINIÈRES Daniel SOUPE</b> 01400 CHATILLONS S/CHALARONNE</p>	<p>Achat d'arbres et arbustes (dont rosiers) vivaces. Lot 4 – Arbres et conifères grand développement.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum</b> 20 000 € HT / an <b>Montant minimum</b> 1 000 € HT / an</p>
<p>N°08F555 signé le 08/09/2008</p>		<p><b>PÉPINIÈRES</b> <b>SARREIL BARRON</b> 38160 SAINT - VERAND</p>	<p>Achat d'arbres et arbustes (dont rosiers) vivaces. Lot 5 – Plantes vivaces.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum</b> 6 000 € HT / an <b>Montant minimum</b> 500 € HT / an</p>
<p>N°08F576 signé le 02/10/2008</p>		<p><b>CHALET'XPO</b> 31800 SAINT-GAUDENS</p>	<p>Location de chalets en bois.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>Montant maximum</b> 85 000 € HT <b>Montant minimum</b> 10 000 € HT</p>

<p>N°08F597 signé le 04/09/2008</p>	<p>SAPY 98002 MONACO</p>	<p>Achat de produits pharmaceutiques pour la Ville de Grenoble.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires</p> <p><b>Montant maximum annuel</b> 20 000 € HT</p> <p><b>Montant minimum annuel</b> 2 000 € HT</p> <p><b>Total sur 4 ans</b></p> <p><b>Montant maximum</b> 80 000 € HT</p> <p><b>Montant minimum</b> 8 000 € HT</p>
<b>TRAVAUX</b>			
<p>N°08A276 signé le 13/10/08</p>	<p>SAS TOUTENVERT 38160 CHATTE</p>	<p>Rénovation – réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi. Lot 14 – VRD.</p>	<p>Marché pour un montant global et forfaitaire de 52 634,30 € HT</p>
<p>N° 08T472 signé le 13/08/2008</p>	<p>ENTREPRISE TMS 38640 CLAIX</p>	<p>Palais Des Sports 14, Bd Clémenceau 38000 Grenoble – Travaux de grosse maintenance 2008. Lot 1 – Faïence.</p>	<p>Marché pour un montant global et forfaitaire de 7 770 € HT</p>
<p>N° 08T473 signé le 03/09/2008</p>	<p>ENTREPRISE S2M 38850 CHIRENS</p>	<p>Palais Des Sports 14, Bd Clémenceau 38000 Grenoble – Travaux de grosse maintenance 2008. Lot 2 – Menuiserie bois.</p>	<p>Marché pour un montant global et forfaitaire de 2 591, 57 € HT</p>
<p>N° 08T474 signé le 13/08/2008</p>	<p>ENTREPRISE CEGELEC 38321 EYBENS CEDEX</p>	<p>Palais Des Sports 14, Bd Clémenceau 38000 Grenoble – Travaux de grosse maintenance 2008. Lot 3 – Electricité.</p>	<p>Marché pour un montant global et forfaitaire de 16 113,96</p>

N° 08T475 signé le 13/08/2008		<b>ENTREPRISE AIR FLUIDE CONCEPT 38500 VOIRON</b>	Palais Des Sports 14, Bd Clémenceau 38000 Grenoble – Travaux de grosse maintenance 2008. Lot 4 – Sanitaires.	Marché pour un montant global et forfaitaire de 11 214 € HT
N° 08T476 signé le 13/08/2008		<b>ENTREPRISE S.D.P.V. 38760 VARCÈS</b>	Palais Des Sports 14, Bd Clémenceau 38000 Grenoble – Travaux de grosse maintenance 2008. Lot 5 – Peinture.	Marché pour un montant global et forfaitaire de 8 387 € HT
N° 08T477 signé le 13/08/2008		<b>ENTREPRISE EDEN 38400 ST MARTIN D'HÈRES</b>	Palais Des Sports 14, Bd Clémenceau 38000 Grenoble – Travaux de grosse maintenance 2008. Lot 6 – Nettoyage.	Marché pour un montant global et forfaitaire de 200,07 € HT
N° 08T501 signé le 03/09/2008		<b>ISÈRE CLEAN 38320 POISAT</b>	Installation de jeux d'enfants dans les Squares et Jardins de la Ville de Grenoble. Lot 1 – Jardin de l'Arche – Réaménagement de l'aire de jeux (3/8ans).	Marché pour un montant global et forfaitaire de 88 454 € HT
N° 08T503 signé le 03/09/2008		<b>ISÈRE CLEAN 38320 POISAT</b>	Installation de jeux d'enfants dans les Squares et Jardins de la Ville de Grenoble. Lot 2 - bois et Jardin des buttes – Installation de jeux à ressort.	Marché pour un montant global et forfaitaire de 3 230 € HT
N° 08T569 signé le 10/07/2008		<b>ECLAIRAGE SERVICE 38000 GRENOBLE</b>	Mise en lumière de la cour commune 6, Rue Brocherie / 1, Impasse Brocherie (ensemble immobilier Croy Chasnel / Pierre Pierre Bucher)	Marché pour un montant global et forfaitaire de 12 095 € HT
N° 08T599 signé le 10/09/2008		<b>T.E.S. 73000 CHAMBERY</b>	Rénovation – Réhabilitation – Mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi / Travaux d'installation de chantier.	Marché pour un montant global et forfaitaire de 31 850 € HT
N° 08T630 signé le 07/10/2008		<b>FERNANDEZ SARL Génie Electrique 38180 SEYSSINS</b>	Rénovation – Réhabilitation – Mises aux normes des bâtiments du Site Cémoi / Locaux artisansaux – Mise en conformité des locaux PUBLIEXPO.	Marché pour un montant global et forfaitaire de 8 819 € HT

	<b>SERVICE</b>			
<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p><b>montant maximum de</b> 51 000 € HT annuel</p> <p><b>montant minimum de</b> 8 000 € HT annuel</p>	<p>Astreinte électrique pendant les matchs au Stade Lesdiguières et maintenance des circuits d'éclairage du terrain.</p>	<p><b>EPSIG SARL</b> <b>38120 ST EGREVE</b></p>	<p>N°08A443 signé le 04/09/08</p>	
<p>Marché fractionné à bon de commande avec bordereau de prix unitaires et forfaitaires</p> <p>Quantité minimum = 1 auto-laveuse</p> <p>Quantité maximum = 4 auto-laveuses</p>	<p>Location d'auto-laveuse à batterie. Option : Durée de location de 48 mois.</p>	<p><b>HYPERMAT</b> <b>38340 VOREPPE</b></p>	<p>N°08S479 signé le 22/09/08</p>	
<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p><b>montant maximum de</b> 50 000 € HT annuel</p> <p><b>montant minimum de</b> 5 000 € HT annuel</p>	<p>Achat d'audioguides pour le Muséum de la Ville de Grenoble.</p>	<p><b>OPHRYS SYSTEMES</b> <b>38170 SEYSSINET-PARISSET</b></p>	<p>N°08A492 signé le 02/09/08</p>	

<p>N°08S515 signé le 30/09/08</p>	<p>IDEACOM 75011 PARIS</p>	<p>Conception et réalisation de la communication pour l'exposition à vocation d'itinérance "Voyage dans le cristal".</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires <b>montant maximum de</b> 12 000 € HT <b>montant minimum de</b> 2 000 € HT</p>
<p>N°08S593 signé le 17/09/08</p>	<p>Mme Marielle COURADE 38760 VARCES</p>	<p>Organisation / Animation "gymnastique prénatale" pour la Ville de Grenoble - saison 2008/2009.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes avec quantitatifs minimum et maximum sur bordereau de prix unitaires <b>Quantité minimum</b> : 1 séance <b>Quantité maximum</b> : 32 séances <b>Coût de la séance</b> : 50 € T.T.C.</p>
<p><b>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b></p>			
<p>N°08S312 signé le 30/07/08</p>	<p>VINCENT BIAYS 73000 CHAMBERY</p>	<p>Rédaction du rapport de présentation du dossier de création de la ZAC du Polygone Scientifique.</p>	<p>Marché pour un montant global et forfaitaire de 14 790 € HT</p>
<p>N°08S467 signé le 09/09/08</p>	<p>ELYFEC 38093 VILLEFONTAINE CEDEX</p>	<p>Rénovation des bâtiments ALPEXPO – Mission de coordination S.P.S.</p>	<p>Marché pour un montant global et forfaitaire de 16 638 € HT</p>
<p>N°08S468 signé le 09/09/08</p>	<p>ALPES CONTRÔLES 38430 MOIRANS</p>	<p>Rénovation des bâtiments ALPEXPO – Mission de contrôle technique.</p>	<p>Marché pour un montant global et forfaitaire de 44 720 € HT</p>

N°	N A T U R E	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	O B J E T	M O N T A N T
<b>I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</b>				
08-3666	Arrêté 22/07/2008	Me FESSLER	Suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 7 septembre 2005, dans l'exercice de ses fonctions, M. Philippe FEUILLET, brigadier chef de police municipale (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983).	
08-3701	Arrêté 16/09/2008	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice concernant la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Mme Monique SCUBLA contre la commune de Grenoble aux fins d'annuler le refus de prise en charge au titre d'un accident de service.	
08-3753	Arrêté 19/09/2008	Me NICOROSI	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par la Ville aux fins d'annuler la décision de rejet du 07/07/2008 des services fiscaux de l'Isère relative aux impositions ALPEXPO.	
08-3821	Arrêté 23/09/2008	Me FESSLER	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. AVRILLIER contre la Ville aux fins d'annuler la délibération du 19/05/2008 relative à la gestion de la ressource du sous sol : redevance d'occupation du domaine public communal.	
08-4013	Arrêté 09/10/2008	Me FESSLER	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. BOUTAFA à l'encontre de sa note administrative 2007.	
08-4036	Arrêté 09/10/2008	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'affaire du courrier de M. BENYELLOUL faisant état de son désaccord sur le prix proposé en date du 25 septembre 2008. (droit de préemption exercé par la Ville sur le bien situé au 1 rue Eugène Bousant)	
08-4143	Arrêté 09/10/2008	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice vu la requête déposée par Maître MAUBLEU devant le Tribunal Administratif de Grenoble en annulation de l'arrêté de cessibilité en date du 24/04/2008, de l'arrêté déclaratif d'utilité publique en date du 1 <sup>er</sup> mars 2006 ainsi que de la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2005.	

## II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention	Association "Festival le Millésime" 114, galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur un local d'une surface de 50 m <sup>2</sup> environ, 11 rue Aimé Pupin. Durée : du 22/08/2008 au 21/08/2009, reconduite par tacite reconduction par périodes de 6 mois.	Indemnité mensuelle d'occupation : 100€
	Bail professionnel	M. CAPDEVIELLE 16, allée des coclicots 38320 Poizat  Et M. André IMBERT 42, rue Abbé Grégoire 38 Grenoble	La Ville donne à bail aux preneurs un local à usage professionnel situé au rez de chaussée de l'immeuble 2, place Lionel Terray d'une superficie utile de 63,26 m <sup>2</sup> environ. Durée : 6 ans, à compter du 1/09/2008.	Loyer annuel HT : 4 116 €

## IV- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

08-3668	Arrêté 12/09/2008		Le droit de préemption dont dispose la Ville de Grenoble est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 1 impasse du Vercors à Grenoble.	Prix proposé : 370 000 €
08-3669	Arrêté 12/09/2008		Le droit de préemption dont dispose la Ville de Grenoble est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 39, route de Lyon à Grenoble.	Prix : 107 500 €
08-3790	Arrêté 18/09/2008		Le droit de préemption dont dispose la Ville de Grenoble est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 39, route de Lyon à Grenoble. Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°08-3669 du 12/09/2008.	Prix : 108 000 €